Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20260126-D2026_05-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil municipal
26 janvier 2026 à 20 heures

Le 26 janvier 2026 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 20 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - MP. ANGER – J. HARDOUIN – A. BELLAMY - A.M SELLIER - F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - L. GOUPIL – A. GEORGEAULT - A. DERREY - I. PRESSE - A. DAMIANO - M. BOISSEAU – M.A PRESSET – D. LANGANNE - C. BRETAIRE

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : - F. TACHEN - JL. DULAC

PROCURATIONS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : D. LANGANNE

2026-05 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT ET D'ACTIVITE DE LA REGIE

Rennes métropole a établi et transmis à chaque commune membre le rapport d'activité 2024 de son service assainissement et de sa régie.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives aux établissements publics de coopération intercommunale, des rapports annuels d'activités du service public doivent faire l'objet d'une communication auprès des conseils municipaux des communs membres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport d'activité 2024 du service assainissement de Rennes Métropole et de sa régie,
Considérant la nécessité de communiquer ledit rapport aux membres du Conseil municipal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **PREND acte de la communication du rapport d'activité 2024 du service assainissement de Rennes Métropole et de sa régie**

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 27 janvier 2026
Le Maire,
Jean-Marc LEGAGNEUR